

07 juin 2020 -10:52

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2020](#)

Covid-19 : prolongation du système des vouchers pour les organisateurs d'événements

Sur proposition de la ministre de l'Economie et des Consommateurs Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel qui vise à prolonger de trois mois le système des vouchers pour les organisateurs d'événements, dans le cadre des mesures liées à la pandémie du Covid-19.

Le 19 mars 2020, suite aux mesures liées à la pandémie du coronavirus, un arrêté ministériel a été approuvé afin de permettre aux organisateurs d'événements de fournir, sous conditions, des vouchers en cas d'annulation au lieu de procéder à un remboursement. Cet arrêté est d'application pour une période de trois mois à partir de sa publication au Moniteur belge du 20 mars 2020.

Les difficultés sur le plan des liquidités se feront encore sentir certainement plus longtemps pour les organisateurs d'événements. Outre les annulations de réservations déjà faites, ils doivent également faire face à la quasi impossibilité de réaliser des nouvelles réservations pour l'avenir, tant que de nouvelles perspectives ne leur sont pas offertes. C'est la raison pour laquelle le projet d'arrêté ministériel vise une prolongation du système de vouchers de trois mois.

Projet d'arrêté ministériel prolongeant l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 relatif aux activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be